

**ECHANGE SCOLAIRE ENTRE
LE COLLÈGE BENJAMIN FRANKLIN À EPÔNE
ET LA LESSING-SCHULE À STUTTGART**



SOMMAIRE

- Objectifs de l'échange
- Documents à préparer
- Déroulement et programme de l'échange
- L'organisation du voyage

OBJECTIFS DE L'ÉCHANGE

- Découvrir une nouvelle culture
- Rendre authentique l'usage de l'allemand
- Rencontrer des natifs
- Se faire des contacts/ ami/es allemand/es

DOCUMENTS À PRÉPARER

Formulaire d'autorisation de participation d'un élève mineur à un voyage scolaire à caractère facultatif

Je soussignée, Mme M. (nom, prénom).....
exerçant l'autorité parentale sur l'enfant (nom et prénom de l'enfant)*

élève de la classe de,
né(e) le (jj/mm/aaaa),
à (ville et pays),,
de nationalité

Autorise / n'autorise pas - l'enfant (nom et prénom de l'enfant)
à participer au voyage scolaire organisé(e) par le collège
Benjamin Franklin, Epône à destination de Stuttgart en Allemagne se déroulant du 21/05/23 au 27/05/23

À renseigner dans le cas d'une sortie ou d'un voyage scolaire impliquant la sortie du territoire national	
1)	J'autorise expressément l'enfant (nom et prénom de l'enfant) à sortir du territoire national : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
2)	L'enfant* fait l'objet d'une mesure conservatoire d'opposition à la sortie du territoire (OST) : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
3)	L'enfant* fait l'objet d'une décision judiciaire d'interdiction de sortie du territoire (IST) : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
4) a)	L'enfant* fait l'objet d'une décision judiciaire d'interdiction de sortie du territoire sans l'autorisation des deux parents : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
	b) Si oui, une autorisation temporaire a été donnée par le juge des affaires familiales du tribunal de grande instance de par décision du
	OU Les deux parents ensemble ou séparément ont donné leur autorisation à la sortie du territoire de l'enfant devant un officier de police judiciaire conformément à la procédure d'autorisation prévue à l'article 1180-4 du code de procédure civile. Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Avertissement Il est rappelé que l'inscription au fichier des personnes recherchées des oppositions à la sortie du territoire (OST), des interdictions de sortie du territoire (IST) et des IST sans l'autorisation des deux parents concernant des mineurs est systématiquement vérifiée par les services chargés du contrôle aux frontières si le déplacement s'effectue hors espace Schengen. Elle peut être vérifiée par ces mêmes services si le déplacement a lieu au sein de l'espace Schengen. Dès lors, s'il s'avère que l'enfant : - fait l'objet d'une OST ; - ou fait l'objet d'une IST ; - ou fait l'objet d'une IST sans l'autorisation des deux parents mais que celle-ci n'a pas été levée devant les officiers de police judiciaire, Il ne pourra pas franchir la frontière et sera remis directement aux services de sécurité intérieure. Nous vous rappelons que toute fausse déclaration peut engager votre responsabilité pénale, le faux et l'usage de faux étant punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende (article 441-1 du code pénal)	

Fait le (jj/mm/aaaa)
Signature(s) d'une ou des personnes exerçant l'autorité parentale sur l'enfant

Voyage linguistique et culturel en Allemagne des 4^{èmes} du collège Benjamin Franklin à Epône

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU VOYAGE SCOLAIRE

Merci de retourner ce document rempli et signé par l'élève et ses parents (ou tuteur)

Le voyage en Allemagne a un but pédagogique : il s'agit d'un voyage d'étude, linguistique et culturel. Il comprend une préparation en classe, un travail sur place et une exploitation au retour.

Règles de vie et comportement à respecter durant le séjour :

- Les élèves auront en permanence à effectuer un travail d'écoute, d'observation, ainsi qu'un travail linguistique. Ils auront en charge la collecte d'informations et de documents (publicités, dépliants, cartes postales, tickets d'entrée, ...) qui seront exploités sur place ou au retour.
- L'allemand sera la langue usuelle pour tous les échanges avec les enseignants, intervenants, guides, et familles d'accueil. Une attention particulière sera portée sur ce point.
- Les élèves seront accueillis dans des familles. Ils sont tenus de s'adapter à la vie familiale, et d'en respecter les règles et usages : respect des règles de politesse, des horaires, de la nourriture, de la culture ou de la religion de leurs hôtes. Ils devront participer à la vie de la maison, échanger avec la famille et ne jamais hésiter à poser des questions.
- Les élèves ne sont pas autorisés à sortir le soir, excepté s'ils sont invités par la famille d'accueil, et sous sa responsabilité.
- Les élèves s'engagent à respecter les horaires et lieux de rendez-vous qui leur seront donnés.
- Lors des visites, les élèves seront attentifs, s'intéresseront et poseront des questions. Ils veilleront à rester groupés et à prendre des notes qui seront exploitées ultérieurement.
- Les téléphones portables sont tolérés. Ils ne doivent en aucun cas être utilisés durant les cours et les visites. Les enseignants se réservent le droit de confisquer jusqu'à la fin du voyage les téléphones qui sonneraient ou seraient utilisés de façon intempestive ou inappropriée.
- Dans les transports, les élèves sont responsables de leurs effets personnels. Lors des visites ou en ville, les sacs doivent être tenus en bandoulière, si possible sur le ventre et/ou la main dessus.
- Les objets de valeur - téléphone "haut de gamme", bijoux, etc... - sont très fortement déconseillés, pour réduire les risques de perte ou de vol. Les enseignants ne pourront être tenus pour responsables des vols éventuels.
- Pour éviter de trop grandes disparités entre élèves et limiter les risques de perte, l'argent de poche est limité à 40 euros par élève. Chaque élève est responsable de l'utilisation qu'il en fait.
- En cas de vol, de consommation de drogue ou d'alcool, ou de manquement grave au présent règlement, l'élève fautif sera immédiatement rapatrié aux frais de sa famille.

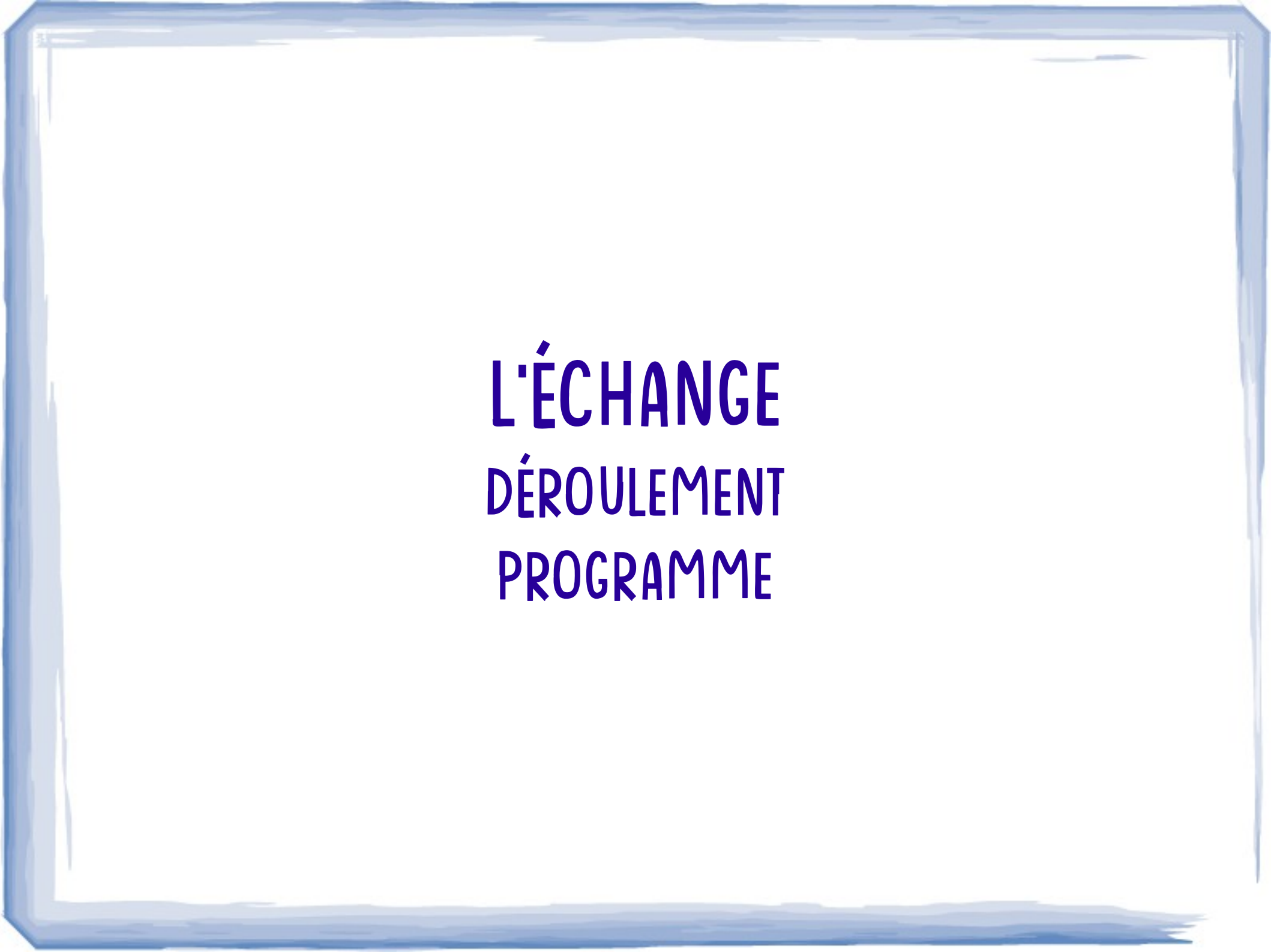
Signature des parents

Signature de l'élève

Charte de
comportement: ce
qu'on attend de l'élève
pendant le voyage.

Signature du parent

Signature de l'élève



**L'ÉCHANGE
DÉROULEMENT
PROGRAMME**

MAINZ = Landeshauptstadt
Fürth = Sonstige Städte
● Städte über 500.000 Einwohner



DÉROULEMENT DE L'ÉCHANGE

du dimanche 21 au mercredi 24 mai 2023

→ direction Stuttgart

élèves français logés chez les élèves allemands



du mercredi 24 au samedi 27 mai 2023
→ direction Epône
élèves allemands logés chez les élèves français

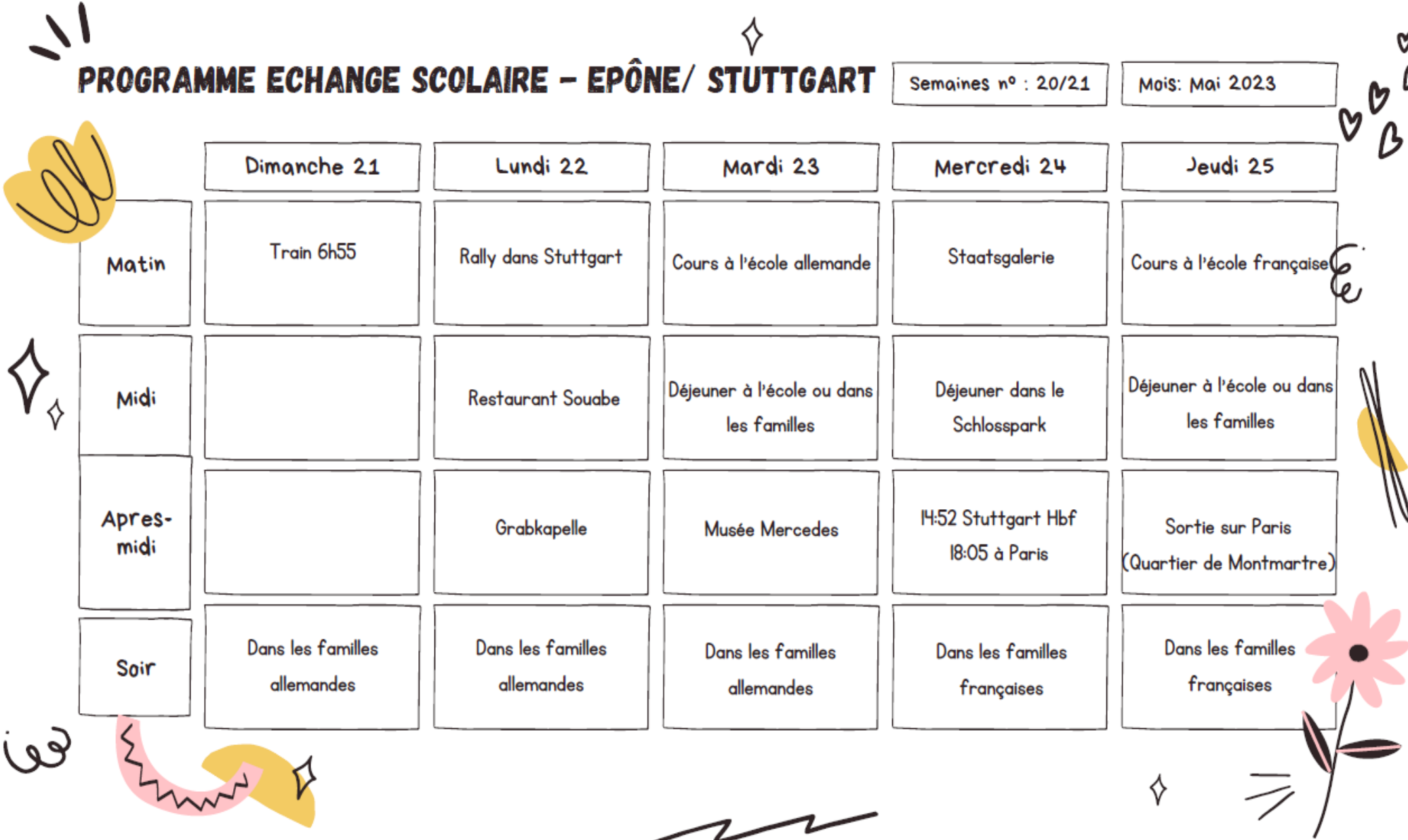


PROGRAMME ECHANGE SCOLAIRE - EPÔNE/ STUTTGART

Semaines n° : 20/21

Mois: Mai 2023

	Dimanche 21	Lundi 22	Mardi 23	Mercredi 24	Jeudi 25
Matin	Train 6h55	Rally dans Stuttgart	Cours à l'école allemande	Staatsgalerie	Cours à l'école française
Midi		Restaurant Souabe	Déjeuner à l'école ou dans les familles	Déjeuner dans le Schlosspark	Déjeuner à l'école ou dans les familles
Après-midi		Grabkapelle	Musée Mercedes	14:52 Stuttgart Hbf 18:05 à Paris	Sortie sur Paris (Quartier de Montmartre)
Soir	Dans les familles allemandes	Dans les familles allemandes	Dans les familles allemandes	Dans les familles françaises	Dans les familles françaises



PROGRAMME ECHANGE SCOLAIRE - EPÔNE/ STUTTGART

Semaine n° : 22

Mois: Mai 2023

	Vendredi 26	Samedi 27			
Matin	Visite du château de Versailles	Paris Visite en bateau-mouche			
Midi	Déjeuner dans le parc de Versailles	Déjeuner sandwich			
Après-midi	Visite du parc de Versailles (domaine de Marie-Antoinette)	Retour des élèves allemands en Allemagne			
Soir	Crêperie à Fontenay le Fleury Puis retour dans les familles françaises				



L'ÉCHANGE ORGANISATION

ORGANISATION VOYAGE TRAIN



- **train à 6h55**

==> RDV à la gare de l'EST à 6h15

==> RDV devant le QUAI n°1

(covoiturage entre parents)

- **petit-déjeuner non inclus**

==> Prévoir de quoi manger dans le train

ORGANISATION LOGEMENT

- Certaines familles françaises logeront 2 correspondants.

MERCI
Merçi

- Certains déjeuners sont à prévoir pour les correspondants (jeudi/ vendredi/ samedi)

==> la famille du correspondant gèrera les déjeuners



AUTRES

- Prévoir une quarantaine d'euros pour acheter des souvenirs
- Téléphone autorisé dans certains cas (photos dans des musées avec autorisation du professeur, utilisation au sein de la famille d'accueil...



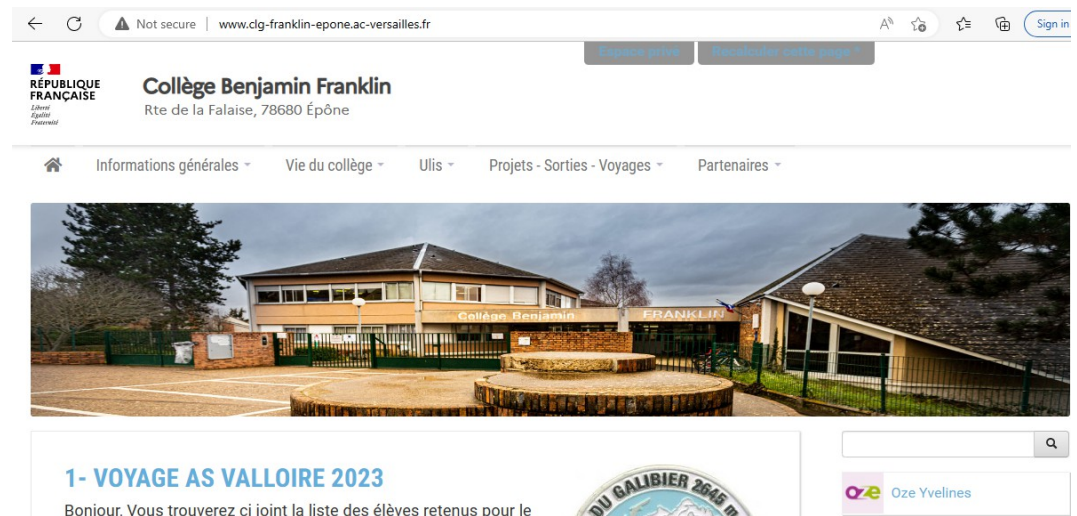
CARNET DE BORD

- Les élèves devront pendant tout le séjour, compléter leur carnet de bord au fur et à mesure.
- **Achat d'un lutin!** (si vous n'en avez pas déjà).



NOUVELLES PENDANT LE SÉJOUR

- Des nouvelles seront données au parents via le site web de l'établissement.



- Les élèves pourront aussi donner des nouvelles. (pas d'appels dans la journée mais en soirée)

MONTANT DU VOYAGE

- L'échange reviendra à environ 300 euros par élève
- Le coût dépend en partie du nombre d'élèves inscrits pour participer à l'échange.
- Chèque d'un montant de **100 euros**, à l'ordre de **l'Agent comptable du Collège Benjamin Franklin**. Merci d'écrire le nom de votre enfant au dos.

ANNULATION DU SÉJOUR



FRAIS D'ANNULATION

Les contrats VERDIÉ OPEN CLASS ne sont pas soumis au droit de rétraction (cf. article L. 211-28 du Code de la consommation). Toutefois, un participant ou plusieurs participants ou bien la totalité du groupe peuvent résilier le contrat à tout moment avant le début du forfait, moyennant les frais de résolution appropriés suivants par personne :

Annulation totale du séjour : frais d'annulation des prestations au réel sur présentation de justificatifs (entre 25% et 90% du montant du voyage en fonction de la date d'annulation), auxquels s'ajoutent les frais de dossiers suivants non remboursables :

- plus de 30 jours avant le départ : 40 € par personne
- moins de 30 jours avant le départ : 60 € par personne

En cas d'annulation totale du séjour suite à une directive ministérielle (confinement, interdiction de voyage,...), ces frais ne seront pas facturés et les acomptes versés seront remboursés (hors primes d'assurance/garantie éventuellement souscrites).